

## CONSEIL D'ECOLE DU MARDI 6 NOVEMBRE 2018 (18h30 – 20h30)

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE CAMILLE CLAUDEL, 7 rue de la Mairie 35580 LASSY

<u>Personnes présentes :</u>	
<u>Enseignantes</u> <ul style="list-style-type: none"><li>Mme DESERT Hélène, CM2</li><li>Mme TESSIER Emmanuelle, CM1/CM2</li><li>Mme L'HEVEDER Isabelle, CE2/CM1</li><li>Mme MEIGNEN-RICHARD Christine, CE1/CE2</li><li>Mme LE PICARD Céline, CP/CE1</li><li>Mme ROUGE Alexandra, CP</li><li>Mme GUIHARD Isabelle, MS/GS et directrice de l'école</li><li>Mme GINGUENE-REGNAULT Sabrina, PS/GS (Lu, Ma, Ve.)</li><li>Mme BEBIN Céline, MS/GS (Lu, Ma), PS/GS (Je)</li><li>Mme AUGER Laura en PS/MS</li></ul> ATSEM et Agents du périscolaire : <ul style="list-style-type: none"><li>Mme MICAULT Peggy</li><li>Mme KERMOGAN Martine</li></ul>	<u>Représentants de parents d'élèves</u> <ul style="list-style-type: none"><li>Mme CHARPENTIER Nathalie</li><li>Mme FOUQUART Cécile</li><li>Mme FOURNIER Carole</li><li>M. KIMMERLE Romain</li><li>Mme RABINIAUX Isabelle</li><li>Mme VILLION Anita</li><li>Mme CHAUDRON Laëtitia</li></ul> <u>Mairie</u> <ul style="list-style-type: none"><li>M. LE CHENECHAL, Maire de Lassy</li><li>M. BOURDEVERRE, adjoint aux affaires scolaires et périscolaires</li></ul>
<u>Personnes excusées :</u>	<u>Secrétaire du premier conseil d'école :</u>
<ul style="list-style-type: none"><li>Mme CANEROT Catherine, Inspectrice de l'Education Nationale</li></ul>	Mme GUIHARD, Mme GINGUENE-REGNAULT , Mme FOURNIER

### • INSTALLATION du NOUVEAU CONSEIL d'ECOLE :

Les élections ont eu lieu le vendredi 12 octobre. Sur 301 électeurs inscrits, 197 parents ont voté, 15 bulletins ont été considérés nuls. Le taux de participation était de 65,45 % (2017 : 66,03% 2016 : 79%, 2015 : 69%, 2014 : 65%).

11 parents ont été élus : Fouquart Cécile,, Chaudron Laëtitia, Carrillo Servanne, Villion Anita, Bellay Katy, Charpentier Nathalie, Rabiniaux Isabelle, Stirchler Valérie, Fournier Carole, Kimmerlé Romain, Lecouf-Hublart Delphine.

Mme Guihard rappelle le rôle du Conseil d'école (article D.411-2 du code de l'Education)

- Il vote le règlement intérieur de l'école
- Il établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire
- Il donne tout avis et suggestion sur le fonctionnement de l'école et les questions de vie intéressant la vie de l'école (actions pédagogiques et éducatives entreprises pour réaliser les objectifs nationaux d'enseignement, utilisation des moyens alloués à l'école, conditions de bonne inclusion d'enfants en situation de handicap, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire contre toute forme de violence et de discrimination, notamment le harcèlement, respect et mise en application des valeurs et des principes de la République.
- Il statue sur proposition des équipes pédagogiques sur la partie pédagogique du projet d'école et, en fonction de ces éléments, il l'adopte.
- Il donne son accord sur l'organisation d'activités pédagogiques complémentaires éducatives, culturelles et sportives et sur le programme d'actions établi par le Conseil Ecole-Collège
- Il est consulté par le Maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.
- Il informe sur les principes de choix des manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers.
- Il informe sur l'organisation des aides spécialisées.
- Il informe sur les conditions dans lesquelles les enseignants organisent les rencontres avec les parents, et notamment la réunion de rentrée.

### • APPROBATION du PV du Conseil d'école du 8 juin 2018.

Le PV du dernier Conseil d'école du 8 juin 2018 est approuvé.

- **LE REGLEMENT INTERIEUR de l'ÉCOLE :**

Le règlement intérieur de l'école est soumis à la lecture du Conseil d'école. Quelques modifications ont été apportées (horaires de l'école, redoublement en élémentaire, parents –accompagnateurs et prise de photo ou film). Ce règlement sera remis à tous les parents via le cahier de liaison en novembre pour lecture et signature. Il y est joint la chartre de la laïcité, comme demandé dans le règlement départemental. La chartre de la laïcité est lue. Le règlement intérieur de l'école est voté à l'unanimité.

- **BILAN DE RENTREE 2018 :**

- **Le nouveau rythme scolaire :** L'école a repris un rythme scolaire à 4 jours.
- **Les classes (élèves et enseignantes)**

L'école accueille 218 élèves (26 PS, 24 MS, 24 GS, 33 CP, 27 CE1, 24 CE2, 24 CM1, 36 CM2) répartis dans 9 classes de la manière suivante :

PS/MS : 24 élèves (14/10)	Mme Auger Laura
PS/GS : 24 élèves (12/12)	Mme Ginguene-Regnault Sabrina et Mme Bébin Céline
MS/GS : 26 élèves ( 14/ 12)	Mme Guihard Isabelle et Mme Bébin Céline
CP : 26 élèves	Mme Rougé Alexandra
CP/CE1 : 23 élèves ( 7/16)	Mme Le Picard Céline
CE1/CE2 : 24 élèves ( 11/13)	Mme Meignen-Richard Christine
CE2/CM1 : 21 élèves ( 11 /10)	Mme L'Heveder Isabelle
CM1/CM2 : 24 élèves ( 14/10)	Mme Tessier Emmanuelle
CM2 : 26 élèves	Mme Désert Hélène

L'école accueillera des TPS de 3 ans révolus en 2019. Actuellement 5 TPS sont déjà inscrits en Mairie pour le retour des vacances d'hiver ou de printemps. 2 autres familles ont appelé et fait part de leur souhait d'inscrire leur enfant au printemps prochain. Il pourrait y en avoir d'autres, au regard de la liste des naissances de 2016 de la Mairie et des fratries existantes. L'école privilégiera le dialogue avec les familles pour un accueil progressif pour ces élèves.

- **ANGLAIS :**

Cette année, 4 enseignantes sont habilitées à enseigner l'anglais. Aussi, nous avons organisé des échanges de service pour permettre à toutes les classes de l'élémentaire de suivre cet enseignement.

Mme Meignen-Richard Christine assure l'enseignement de l'anglais dans la classe de CP/CE1, 2 fois/semaine durant 45 min. En échange, Mme Le Picard assure l'enseignement de « Questionner le monde » en CE1/CE2.

Mme Meignen-Richard Christine assure l'enseignement de l'anglais dans la classe de CE2/CM1, 2 fois/semaine durant 45 min. En échange, Mme L'Heveder assure l'enseignement en « Productions d'écrit » en CE1/CE2.

Mme Bébin Céline assure l'enseignement de l'anglais en CP 2 fois par semaine, durant 30 min. En échange, Mme Alexandra Rougé assure un enseignement lié au nombre et au graphisme dans la classe de MS/GS.

Mme Désert Hélène assure l'enseignement de l'anglais dans la classe de CM1/CM2, 2 fois/semaine durant 45 min. En échange, Mme Tessier Emmanuelle assure l'enseignement de « Sciences » en CM2.

**Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) article D.521-13 du code de l'Éducation :**

Elles sont organisées par groupes restreints d'élèves. Cette année, L'Inspecteur d'Académie a demandé à ce que les APC soient orientées sur la langue française et notamment la lecture. Les enseignants à temps complet doivent 36h et ceux à temps partiel ont une quotité horaire proportionnelle à leur temps partiel. L'organisation des APC de Lassy a été validée par Mme Canerot, Inspectrice de circonscription.

Selon, les enseignantes, les APC ont lieu 1 fois par semaine durant 1h (maternelle, CP, CP/CE1, CE2/CM1, CM1/CM2, ou 2 fois par semaine durant 1/2h (CE1/CE2, CM2). Les séances ont lieu à 16h30 après l'école, le lundi ou le mardi ou le jeudi. Les groupes d'élèves évoluent au fur et à mesure de l'année.

L'organisation annuelle des APC de Lassy est présentée. Les séances sont centrées sur les objectifs suivants : travailler la compréhension de lecture, améliorer la lecture à haute-voix, développer le goût de lire, travailler le principe alphabétique.

- Vie scolaire :

La rentrée s'est faite dans des locaux repeints durant l'été (l'aile côté maternelle, la salle de motricité et les couloirs élémentaires du bâtiment principal). Les enseignants remercient la Mairie à ce propos, les parents d'élèves également. Tout le monde est très satisfait du résultat.

Accueil du matin en élémentaire : Les enseignants de l'élémentaire accueillent cette année les élèves dans leur classe entre 8h50 et 9h00. Une enseignante surveille l'entrée des élèves du portail à l'entrée dans les bâtiments. Cette décision a fait suite à une volonté de réduire les énervements entre enfants le matin dans la cour de récréation et cela permet de faire un accueil individualisé, de commencer plus tôt et dans le calme les apprentissages. Les parents félicitent cette initiative.

Abonnements : L'école a proposé cette année aux parents les abonnements à l'école des loisirs. Il y a eu 33 abonnements. L'école bénéficiera donc de 2 abonnements gratuits pour les classes.

Médiathèque : les classes ont repris la fréquentation de la médiathèque. Chaque classe s'y rendra 1 fois par période et pourra y emprunter des livres. Chaan, responsable de la médiathèque a remis en place le projet des Incorruptibles autour de la lecture d'albums pour l'élémentaire. Cette année, les classes maternelles y participeront également.

Mobilier : La mairie a donné suite à la demande des enseignants en équipant la petite salle de l'étage d'une armoire pour ranger les livrets scolaires, d'une armoire à pharmacie côté maternelle et d'un réfrigérateur dans la salle des maîtres. Des lots de chaises (10) ont été achetées par la Mairie pour les classes maternelles.

Equipement extérieur : Les bancs de la cour élémentaire ont été remplacés, ainsi que le grillage de la cour maternelle. Les enseignants remercient la Mairie pour ces aménagements.

Equipement intérieur : il reste deux rideaux à déplacer des classes maternelles à l'entrée des classes de CE2/CM1 et CM2.

- **EVALUATIONS NATIONALES :**

Cette année, des évaluations nationales ont été rendues obligatoires en CP et CE1 en septembre. Elles ont pour but d'avoir une connaissance plus fine des acquis des élèves. La synthèse des résultats doit permettre d'obtenir une base fiable et utile pour cerner les difficultés spécifiques et mettre en œuvre des remédiations appropriés. Les résultats ont été remontés en octobre en garantissant l'anonymat des élèves. Les enseignants ont eu un retour sur les élèves à besoin de remédiation en français et/ou en maths. Les parents seront informés courant novembre de ces résultats. Une 2<sup>nd</sup>e passation aura lieu en février pour les CP.

Les évaluations PACEM (Projet pour l'Acquisition de Compétences en Mathématiques) : Elles concernent le cycle 3 (CM1/CM2). 12 circonscriptions dans l'Académie ont été choisies, dont celle de Redon. Elles sont centrées sur les domaines « mesures et grandeurs ». On les passe 2 fois pour mesurer les progrès (période 2 et période 5). Ce sont des évaluations en ligne. Les élèves vont les passer en novembre.

- **SECURITE et PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)**

Les mesures de sécurité renforcées par les dispositifs dans **l'instruction du 12 avril 2017** sont toujours en vigueur. Ces mesures ont pour but de rassembler les dispositions mises en œuvre pour faire face à la menace terroriste et préciser leur articulation avec le plan Vigipirate.

**Respect des consignes de Vigipirate** (surveillance des accès aux bâtiments, éviter les attroupements,... ), prise de contact à la rentrée avec la brigade de gendarmerie, transmission des consignes aux parents lors des réunions de rentrée, transmission et dépôt du PPMS et des plans de l'enceinte scolaire sur le bureau numérique du directeur, via l'application Toutatice. La réactualisation des plans et PPMS a été effectuée en octobre.

**PPMS « risques majeurs »** : risques naturels (tempête, inondation, mouvement de terrain) ou risques technologiques (nuage toxique, explosion, radio-activité ).

**PPMS « attentat-intrusion »** (attentat commis à l'intérieur ou aux abords immédiats de l'école qui en est la cible directe ou attentat et toute forme d'attaque armée à proximité de l'école sans que l'école en soit la cible directement visée.)

**Au minimum, 2 exercices PPMS** (1 de chaque sorte) durant l'année scolaire. Il est rappelé que ces exercices ont pour but de créer chez tous (adultes et élèves) des automatismes et de vérifier les éléments techniques défailants afin d'y remédier. Les parents et les élèves seront prévenus.

Depuis le début de l'année, 2 exercices ont été réalisés :

**Un exercice-incendie le 25 septembre** durant la matinée. Il s'est bien déroulé. Les élèves étaient prévenus. Il y en aura 2 autres dans l'année, dont 1 sans avoir averti les élèves.

**Un exercice PPMS attentat-intrusion le 11 octobre** durant la matinée. Les élèves devaient adopter la posture « se cacher ». L'alerte avait été donnée par Mme Auger.

Quelques points sensibles restent en cours d'étude. Des améliorations ont été apportés quant au système d'alerte. D'autres sont à l'étude. La directrice explique les améliorations à apporter comme une priorité pour une sécurisation de l'école.

**PROJET d'ECOLE (2016-2020):** Rappel de 2 axes de progrès spécifiques à l'école :

**Axe 1** : conduire les élèves vers **une production écrite** plus fluide, plus aisée. Viser une plus grande **maîtrise de la langue écrite** (production régulière d'écrits, contacts avec des professionnels, semaine de la presse, journal scolaire)

**Axe 2** : enseigner des **stratégies de compréhension de textes** (doter les élèves de stratégies efficaces, renforcer la fluidité de lecture, développer son lexique dans tous les apprentissages, comprendre textes, documents, images, ...) Des outils communs ont été choisis pour répondre à ces objectifs.

Rappel des 3 axes académiques :

**Parcours artistique et culturel** (pratiques, rencontres avec des œuvres d'artiste, appropriation des œuvres et des pratiques)

**Parcours citoyen** (Education Morale et Civique, Education aux médias et à l'information, participation des élèves à la vie sociale de l'école et de son environnement)

**Volet numérique** (Apprendre le numérique et apprendre avec le numérique)

Cette année, les activités principales conduites l'an passé vont être reconduites.

**Axe 1** : productions régulières d'écrit, projet littéralouest avec venue de professionnels et projet les incorruptibles avec la médiathèque, semaine de la presse en mars 2018, le journal scolaire sera remplacé cette année par des articles sur le site-internet de l'école à raison d'une parution par classe durant chaque période.

Axe 2 : reconduction des outils utilisés dans les classes : fluence pour la fluidité de lecture, lectorino/lectorinette et lector/lectrix pour l'enseignement de la compréhension des textes, cahier et boîtes à mots en maternelle

Parcours artistique et culturel : chorale en CM2, spectacle en cycle 1, pratiques régulières, Projet musique avec l'école de Musique pour les CP, CE1/CE2, CM1/CM2 et CM2

Parcours citoyen : journée du harcèlement le 8 novembre, journée de la laïcité le 9 décembre, mise en place du message clair pour la régulation des messages, semaine de la presse en mars, permis piéton.

Volet numérique : utilisation du TBI, coin ordinateurs dans toutes les classes, utilisation de logiciels, classe mobile, charte de l'utilisation de l'internet, Site-internet (création en mai 2018 avec parution régulière d'articles)

Les actions menées peuvent évoluer au cours de l'année.

- **BUDGET**

**Mairie** : La Municipalité a accordé une dotation pour l'année civile de début janvier à fin décembre 2018 de 95,11€/enfant sur une base de 220 élèves pour l'année 2018.

<b>BUDGET MAIRIE 2018 : 95,11 € x 220 élèves = 20 924,20 €</b>	
Budget pour les classes	12 660 € (moyenne de 1407 € par classe)
Budget commun	8 264,20 €

<b>REPARTITION du BUDGET COMMUN au 1<sup>er</sup> novembre 2018 de 8 264,20 €</b>	
Piscine (adhésions, entrées)	3 459,79 €
photocopieur	970,92 €
Cartouches imprimante couleurs	932,40 €
Ramettes papiers	1 175,33 €
Pharmacie	73,81 €
Investissement matériel collectif	396,67 €
Achat de livres médiathèque non rendus	40,00 €
TOTAL des dépenses au 1 <sup>er</sup> novembre	7 048,72 €
RESTE	1 215,48 €

La demande de gros équipements doit être faite mi-décembre. L'équipe pédagogique souhaiterait : des enceintes pour compléter le TBI, 2 tables dans la salle des maîtres pour remplacer la table orange.

**APE** : L'association des parents d'élèves a voté l'attribution d'une somme de 400 € par classe pour l'année 2018/2019. Cette somme servira à payer des sorties pédagogiques, du matériel pédagogique en lien avec des projets. C'est un atout important pour l'école et l'équipe enseignante remercie l'APE pour leur investissement. Cette année, plusieurs actions sont prévues (soirée cochon grillé, vente de gavottes, séances de cinéma offertes, après-midi Boum et soirée, fête de l'école le 15/06)

- **USEP**

L'école adhère à nouveau à l'USEP (Union sportive des Ecoles Publiques) cette année. Cette adhésion permet à l'école de participer à des animations sportives proposées et animées par des intervenants de l'USEP.

Cette année, la présidente est Mme Guihard Isabelle, la trésorière Mme Rougé Alexandra et la secrétaire Mme Ginguene-Regnault Sabrina. Une adhésion sera demandée aux parents sur la base du volontariat. L'adhésion pour l'école revient globalement à 5 € par enfant.

L'USEP permet à l'école d'avoir une comptabilité. Les classes élémentaires avaient envisagé en fin d'année scolaire précédente de faire appel à M. Parage de l'OCAS pour des co-interventions sportives sur le temps scolaire. Mais, cela n'a pas pu être possible, M. Parage n'ayant pas tous les diplômes demandés par l'Education Nationale pour intervenir sur temps scolaire. Aussi, cette année, l'équipe enseignante a décidé d'attribuer 300 € sur le budget USEP à chaque classe pour des frais divers en lien avec les projets de la classe (littéralouest, sorties, ...).

#### BILAN USEP année scolaire 2017/2018

Solde septembre 2017 : + 4 383,46 €

Libellé de l'action	dépenses	recettes	bénéfice	déficit
Littéralouest	70,00 €			70,00 €
Edumoov	55,80 €			55,80 €
Photos portraits	2 958,30 €	3 862,00 €	903,70 €	
USEP	758,20 € (Non encaissé à ce jour)	818,00 €	59,80 €	
Brioche	568,01 €	1 064,00 €	495,99 €	
Lire, c'est partir	389,00 €	580,50 €	191,50 €	
Photos classe	1 219,80 €	1 738,00 €	518,20 €	
Budget classes	1 074,94 €	178,00 €		896,94 €
Séjour avec nuitées	18 124,70 €	18 115,90€		8,80
Bal breton	102,00 €			102,00 €
TOTAL	25 320,75 €	26 356,40 €	2 169,19 €	1 133,54 €

Bénéfice total de l'année : environ 1 035,65 €

Solde début novembre 2018 : environ 5 332,79 € (une fois les cotisations encaissées et la facture du bal breton encaissée)

Cette année, l'USEP organisera : la vente de photos individuelles et de groupe-classe, 2 ventes de livres (lire, c'est partir), la vente de brioche.

Cette année, les classes se sont inscrites aux activités suivantes de l'USEP 35:

Bal breton (janvier/février) : classes maternelles      Rando-ville (novembre/décembre) : CM1/CM2, CM2

P'tit tour pédestre (mai/juin) : PS/MS, PS/GS, CP, CP/CE1, CE1/CE2, CE2/CM1, CM1/CM2, CM2

La maternelle rentre en jeu (novembre/décembre) : classes maternelles

### • **PROJETS PEDAGOGIQUES**

#### • La piscine

Elle concerne les élèves du CP au CE2. L'école bénéficie de 16 séances à la piscine de Guer, les jeudis du 7/02 2019 au 27/06 2019 de 14h40 à 15h20. Le transport est pris en charge par la Municipalité et le prix des entrées et de l'adhésion au SIGEP est pris sur le budget de l'école.

Classe de CP/CE1 et CE2 de Mme L'Heveder (33 élèves) du 7/02 au 25/04 sous la responsabilité de Mme Le Picard : 8 séances

Classes de CP et CE1/CE2 du 2/05 au 27/06 (50 élèves) sous la responsabilité de Mme Rougé et Mme Meignen-Richard ( 8 séances)

#### Les projets liés au projet d'école et à l'USEP évoqués en amont

#### • Autres projets prévus ou réalisés à ce jour :

projet littéralouest pour toutes les classes, semaine du goût pour toutes les classes

PS/ MS, PS/GS et MS/GS : semaine du goût, sortie forêt en novembre, projet autour d'auteurs par période, sortie en mai-juin (lieu non défini pour le moment), partenariat avec les parents avec des ateliers en classe (jeux de société, bricolages de Noël), spectacle et goûter de Noël. PS/GS : correspondance avec l'école de Bréal.

CP : course de relais avec CP/CE1, projet musique batucada, sortie écomusée et classe d'autrefois, fête du 100<sup>ème</sup> jour

CP/CE1 : course de relais avec CP, sortie écomusée et classe d'autrefois, fête du 100<sup>ème</sup> jour

CE1/CE2 : cross de Guichen, permis piéton, parc expo Rennes, open de tennis, semaine de la presse, projet musique batucada.

CE2/CM1 : cross de Guichen, open de tennis (fin janvier).

CM1/CM2 et CM2 : cross de Guichen, projet musique batucada, concert scolaire avec l'ATM en avril.

- **ACTIVITES PERI-SCOLAIRES :**

-Aide aux devoirs : cette année, une quarantaine d'enfants sont concernés. Ils sont encadrés par une douzaine de bénévoles.

-En ce qui concerne le lien école/péri-scolaire, il y a eu des problèmes d'inscription de la part des parents à la garderie du soir. Aussi, les enseignantes de maternelle ont fait passer un questionnaire aux parents en fin de période pour améliorer ce lien.

## **QUESTIONS DE PARENTS**

**travaux :** Les parents souhaitent féliciter la Mairie pour les travaux effectués autour de l'école cet été, les peintures à l'intérieur des locaux et les travaux sur le parking. Néanmoins, il manque quelques finitions demandées l'an dernier et normalement prévues :

-un autre ratelier vélo en haut de l'école face cour : près de l'entrée sous la salle de classe.

-des poteaux sur la croix jaune à côté de l'arrêt de bus (des voitures stationnent encore dessus) : La Mairie rappelle que les parents doivent la respecter car dans le cas contraire ils seraient verbalisés.

-le marquage au sol au niveau du sens interdit à l'entrée du parking.

### **Restaurant scolaire :**

Des parents ont fait remonter un problème d'organisation qui crée des tensions et un climat non serein. Le temps de cantine avec ce climat a un impact sur le début des cours de l'après-midi.

Comment avoir un climat serein tant du côté des enfants que des encadrants ?

Les parents délégués souhaiteraient une rencontre avec la Mairie et le personnel encadrant sur ce temps périscolaire : faire un état des lieux, chercher des solutions, faire des propositions, une meilleure communication sur ce qui se passe sur le temps de cantine afin que les parents sachent comment leurs enfants se comportent et pouvoir en discuter à la maison.

Suite à la réunion faite au restaurant scolaire, qui a été très apprécié par les parents, les parents aimeraient connaître la date de la prochaine commission cantine afin de poursuivre les échanges et aborder d'autres sujets. La Mairie propose de rencontrer des parents élus.

**Horaire de début de journée** : Les parents élus continuent de recueillir des demandes pour avancer l'horaire de début de cours le matin. (8h45).

Recueils des données :

Le décalage n'est pas suffisant pour mettre en place deux services. 25% des enfants vont à la garderie le matin. Avec un décalage des horaires, les parents pourraient partir au travail plus tôt et éviter les bouchons : (Le conseil estime que cela ne relève pas de l'intérêt des enfants).

Le corps « enseignants » ne voit pas d'intérêts pédagogiques pour l'enfant à débiter 15 minutes avant et s'inquiète du temps rallongé le midi pour les enfants mangeant au restaurant scolaire, qui génère régulièrement des conflits entre enfants (notamment chez les grands), portant préjudice à la qualité de l'enseignement en début d'après-midi.

Les horaires restent donc inchangés.

Dates proposées pour les prochains conseils d'école : vendredi 8 mars et lundi 24 juin

Les secrétaires de séance, Mme Ginguene-Regnault Sabrina,

Mme Fournier Carole

et La directrice, Mme Guihard Isabelle